

D.2023.07.11.4.1

**Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études
pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale
de la grande agglomération toulousaine**

Séance du 11 juillet 2023

4 – GESTION DE L'ADMINISTRATION

4.1 : ACCUEIL DU PUBLIC : PROPOSITION DE NOUVEAUX HORAIRES

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à neuf heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du cinq juillet deux mille vingt-trois, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du quatre juillet deux mille vingt-trois.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
FOUCHIER Dominique	LAIGNEAU Annette
LE MURETAIN AGGLO	
SÉVERAC Philippe	SUTRA Jean-François
SICOVAL	
LAGARDE Dominique	SANGAY Dominique
GRAND OUEST TOULOUSAIN CC	
ALEGRE Raymond	
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

FERRER Isabelle, représentée par M. Raymond ALEGRE

OBERTI Jacques, représenté par Mme Dominique SANGAY

TRAVAL-MICHELET Karine, représentée par M. Dominique FOUCHIER

URSULE Béatrice, représentée par Mme Annette LAIGNEAU

Délégués titulaires excusés

ALENÇON Alain
ANDRE Christian
ANDRE Gérard
ARSAC Olivier
BARRAQUÉ-ONNO Véronique
BERGIA Jean-Marc
BEUILLÉ Michel
BEZERRA Gil
BOLZAN Jean-Jacques
CARLES Joseph
CARLIER David-Olivier
CASTERA Didier
CHOLLET François
COGNARD Gaëtan
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCHAMPS Gilbert
DOITTAU Véronique

DUHAMEL Thierry
ESPIC Bruno
ESQUERRE Diane
FAURE Dominique
FERNANDEZ Marc
FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre
FOURCASSIER Thierry
GASC Jean-Pierre
GRIMAUD Robert
GUYOT Philippe
KARMANN Thomas
LATTARD Pierre
MANDEMENT André
MARTY Souhayla
MEDINA Robert
MOGICATO Bruno
MOUDENC Jean-Luc
NOUVEL Honoré
PERE Marc

PLANTADE Philippe
PORTARRIEU Jean-François
RODRIGUES Patrice
ROUGÉ Michel
RUSSO Ida
SEBI Jacques
SEGERIC Jacques
SERP Bertrand
SIMON Michel
SOURZAC Jean-Gervais
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
TERRAIL-NOVES Vincent
TOPPAN Alain
TOUZET Sophie
VAILLANT Romain
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BAUDEAU Fabrice
CARRAL Alain
ESPIC Xavier

LALANNE Marjorie
LAY Sophie
MILHAU Claude
NORMAND Xavier

ROUSSEL Jean-François
TAUZIN Christian
TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués

En exercice : 66

Présents : 7

Votants : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

En lien avec l'organisation du temps de travail, un examen régulier des horaires d'ouverture des services au public constitue une exigence pour l'ensemble des employeurs publics, d'une part au regard des besoins des usagers, mais également au regard de la charge de travail quotidien des agents sur l'année et des risques psycho-sociaux encourus.

Par délibération en date du 13 mai 2022, le Comité Syndical a voté la nouvelle organisation du temps de travail des agents du SMEAT, en application des dispositions de l'article 47 de la loi du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique. Trois durées hebdomadaires de référence sont mises en place : 36 heures 15, 37 heures 30 et 38 heures.

Concernant l'accueil du public au SMEAT :

- Le siège du SMEAT est ouvert au public du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 14 heures à 18 heures 30. Cela correspond à une amplitude de 42 heures 30 par semaine, supérieure au temps de travail réglementaire et aux durées hebdomadaires de travail mises en place au sein de la collectivité.
- Dans les faits, très peu de public se présente au siège de la collectivité, considérant que le SMEAT dispose par ailleurs d'un site internet sur lequel l'ensemble des informations est consultable : les documents opposables, les élus membres, les délibérations, les statuts, les outils de suivi de la mise en œuvre du SCoT en vigueur, les travaux de révision en cours.
- La collectivité compte à ce jour 3 agents en situation d'activité, et les horaires actuels d'ouverture au public ne sont pas cohérents à la durée du travail hebdomadaire et au cycle de temps de travail effectués par les agents. De fait, il arrive fréquemment en début et fin de journée de travail que l'un des agents soit en situation de travailleur isolé, ce qui peut être considéré comme facteur de risque pour accueillir du public.
- Eu égard à la compétence du SMEAT, seules les phases de concertation publique et d'enquête publique pourraient engendrer une ouverture spécifique au public.

Sur la base de ce constat, il est proposé de nouveaux horaires d'ouverture au public :

- Lundi : de 14 heures à 17 heures.
- Mardi à jeudi : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.
- Vendredi : de 9 heures à 12 heures.

Soit une amplitude horaire de 24 heures par semaine.

Il y aura lieu de considérer des possibilités d'adaptation de ces horaires d'ouverture en fonction de besoins spécifiques, notamment lors des phases de concertation et d'enquête publique liées à la révision du SCoT.

Le Comité Syndical

Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré

ARTICLE 1 : APPROUVE les nouveaux horaires d'ouverture au public du siège du SMEAT.

ARTICLE 2 : DIT que ces nouveaux horaires seront mis en œuvre à compter du 1^{er} août 2023.

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération sera transmise :

- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité de l'Etat.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 12 juillet 2023

**Ainsi fait et délibéré, le jour
Mois et an que dessus**

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

La Présidente

Signé

Annette LAIGNEAU